

qu'on est en train d'étudier ces questions en rapport avec un postulat de Grand Conseil.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport du Tribunal administratif sur son activité et sur l'état général de la juridiction administrative pour l'an 2007

Rapporteur: **Pierre Mauron, vice-président de la Commission de justice (PS/SP, GR).**

Commissaire: **Erwin Jutzet, Directeur de la sécurité et de la justice.**

Le Rapporteur. Lors de sa dernière séance du 2 juin 2008, la Commission de justice a rencontré les représentants du Tribunal administratif. Cette rencontre avait plutôt un goût particulier, un goût funèbre dirais-je, en tout cas pour la Commission de justice car il s'agissait de la dernière rencontre entre les membres de la Commission de justice et les responsables du Tribunal administratif à ce titre. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2008, grâce à la Constituante, le Tribunal administratif et le Tribunal cantonal se sont réunis pour devenir le Tribunal cantonal unifié, même si physiquement les deux entités ne le sont pas encore.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, également grâce à la Constituante, c'est le Conseil de la magistrature qui assumera désormais cette tâche d'examen du rapport d'activité. Pour sa dernière prestation à ce titre, la Commission de justice émet dès lors les considérations suivantes. Le rapport du Tribunal administratif est extrêmement détaillé et explicite. L'activité des cours du Tribunal administratif a été intense puisque le nombre d'affaires enregistrées en 2007 a été quasiment le même qu'en 2006, ce qui implique une charge de travail identique. L'entrée en vigueur d'une disposition de procédure permettant la perception d'une avance de frais n'a malheureusement eu aucun effet sur le nombre de recours déposés dans certaines cours. Finalement, je dirais que la Commission de justice a eu le plaisir de constater que les plus anciens cas datant de plus de dix ans pour certains, relevés dans le rapport 2006, ont été enfin jugés et liquidés. Ce point-là avait particulièrement inquiété la Commission de justice qui avait demandé au Tribunal administratif de faire le nécessaire pour que ce problème soit résolu, ce qui a été le cas de sorte que c'est un rapport du Tribunal administratif relevant d'une excellente situation que la Commission de justice a eu le plaisir d'examiner une dernière fois.

En conclusion, la Commission de justice propose au Grand Conseil de prendre acte de ce rapport.

Le Commissaire. Je n'ai rien à ajouter en l'état.

Studer Theo (PDC/CVP, LA). Le groupe démocrate-chrétien a étudié le rapport du Tribunal administratif avec attention. Nous pouvons nous rallier à ce que vient dire M. le Rapporteur. Nous remercions et félicitons le Tribunal administratif pour le travail accompli.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance du rapport du Tribunal administratif. Il a constaté que le cycle 2007 a été marqué par des problèmes de personnel dus à des congés maternité et adoption ainsi qu'au départ de trois collaborateurs qualifiés souhaitant poursuivre leur carrière ailleurs. Malgré cela, 47,6% des affaires ont été liquidés dans un délai de trois mois et un peu moins de 40% avant le délai d'une année, ce qui est satisfaisant. On peut encore relever que 42% des affaires enregistrées relèvent de la cour des assurances sociales qui assiste à une recrudescence du contentieux d'assurance invalidité.

C'est avec ces quelques considérations que nous vous proposons de prendre acte du rapport du Tribunal administratif.

Le Rapporteur. Rien d'autre à ajouter.

Le Commissaire. Je n'ai rien à ajouter si ce n'est que je me rallie aux remerciements du député Studer adressés au Tribunal administratif.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport du Tribunal cantonal sur l'administration de la justice pour l'an 2007

Rapporteur: **Theo Studer, président de la Commission de justice (PDC/CVP, LA).**

Commissaire: **Erwin Jutzet, Directeur de la sécurité et de la justice.**

Le Rapporteur. Die Justizkommission hat an ihrer Sitzung vom 2. Juni 2008 den Rechenschaftsbericht des Kantonsgerichts des Staates Freiburg über die Tätigkeit der Gerichtsbehörden im Jahre 2007 eingehend überprüft.

Des weiteren hat die Justizkommission sich mit einer Delegation des Kantonsgerichts getroffen, wobei auch der Kommissär der Regierung anwesend war. Dabei konnte die Delegation des Kantonsgerichts zahlreiche zusätzliche Informationen über das Funktionieren der Zivil- und Strafjustiz im Kanton Freiburg liefern.

Es handelt sich um das letzte Mal, dass der Grosse Rat den Rechenschaftsbericht des Kantonsgerichts behandelt. Ab nächstem Jahr werden wir uns mit dem Bericht des Justizrates auseinandersetzen.

Im einzelnen hält die Justizkommission die folgenden Bemerkungen fest:

1. Gemäss Artikel 120, Absatz 3 der Verfassung des Kantons Freiburg stellt der Grosse Rat der Richterlichen Gewalt die notwendigen Mittel für eine rasche und hochwertige Rechtspflege zur Verfügung. Tatsächlich misst sich der Rechtsstaat am Funktionieren der Justiz. Die Justizkommission stellt fest, dass verschiedene Gerichte des Kantons bezüglich der personellen Dotation am Rande ihrer Möglichkeit stehen. Der Grosse Rat wird daher ersucht, in Zukunft in der Budgetdiskussion der Erhöhung der Anzahl Richter oder des Gerichtspersonals wohlwollend zuzustimmen.

Als Beispiel sei der Fall des Bezirksgerichts Greyerz aufgezeigt. Seit mehreren Jahren ersucht das Bezirksgericht Greyerz um eine Erhöhung der Anzahl Gerichtspräsidenten. Tatsächlich ist der Rückstand in der Behandlung der Fälle und in der Ausfertigung begründeter Urteile unhaltbar geworden. Wir hoffen, dass die Schaffung eines zusätzlichen Postens von 50%, welche im Laufe dieses Jahres umgesetzt wird, die Situation verbessert. Allerdings fragt sich die Justizkommission, ob 2.5 Stellen am Präsidium des Gerichts des Greyerzbezirks ausreichen, wenn wir zum Beispiel die Anzahl der im Greyerzbezirk hängigen Fälle mit denjenigen im Saanebezirk und der Anzahl der dortigen Präsidenten vergleichen.

Des weiteren ist festzustellen, dass es immer wieder zu Ausfällen von Personal kommt, was zu Rückständen in der Behandlung der Fälle führt, wobei die Rückstände schwierig aufzuholen sind. Es sei als Beispiel auf den Fall der Ausfälle von zwei Sekretärinnen am Bezirksgericht der Broye verwiesen. Die Justizkommission ersucht den Staatsrat, in derartigen Fällen rasch für Ersatz zu sorgen, damit Rückstände vermieden werden.

2. Im Jahre 2007 musste sich die Justiz im Allgemeinen und das Kantonsgericht im Besonderen mit zusätzlichen Aufgaben auseinandersetzen, welche durch die Justizreform bedingt sind. So musste zum Beispiel wegen der Fusion des Kantonsgerichts mit dem Verwaltungsgericht die Informatik harmonisiert werden. Des weiteren mussten wegen der Schaffung der neuen Friedensgerichtskreise die bisherigen Friedensgerichte zusätzlich inspiziert werden.

3. Bezüglich der Statistik ist vor allem die Zunahme der Eheschutzverfahren vor dem Zivilgerichtspräsidenten frappant. Innert zehn Jahren hat die Anzahl Eheschutzverfahren um 700% zugenommen. Offenbar widerspiegelt diese Zunahme auch eine gewisse soziale Realität. Die Frage, ob ein Familiengericht geschaffen werden soll, stellt sich weiterhin, wobei aber auch festzuhalten ist, dass die Qualität der Rechtssprechung in Familienangelegenheiten durch die amtierenden Zivilgerichtspräsidenten sehr gut ist.

4. Im Strafrecht hilft die Institution des Strafbefehls («Ordonnance pénale»), Straffälle in effizienter Weise zu erledigen. Die Oberamtmänner erliessen 15 741 Strafbefehle, die Untersuchungsrichter deren 9983. Dass dabei eine qualitativ gute Arbeit geleistet wird, zeigt der Umstand, dass nur gegen 1,8% der Strafbefehle der Oberamtmänner und nur gegen 5,5% der Strafbefehle der Untersuchungsrichter Einsprache erhoben worden ist. Die Anzahl Strafbefehle der Oberamtmänner war übrigens noch nie so hoch.

5. Hervorzuheben ist auch, dass seit 2007 die Statistiken der verschiedenen Gerichte gleich geführt werden, so dass wir nun über gute Vergleichszahlen verfügen.

Zum Schluss kann zusammenfassend festgehalten werden, dass die Freiburger Justiz im Jahr 2007 mit Ausnahme der Rückstände am Bezirksgericht Greyerz und mit Ausnahme eines Problems an einem Friedensgericht gut funktioniert hat. Den Richterinnen und Richtern der verschiedenen Instanzen, den Gerichts-

schreiberinnen und Gerichtsschreibern und den übrigen Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern der Justiz sei für ihre qualitativ hochstehende Tätigkeit, die oft unter nicht einfachen Umständen abgewickelt wird, gedankt. Die Justizkommission beantragt, vom Gericht gemäss Artikel 151, Absatz 2 des Grossratsgesetzes Kenntnis zu nehmen.

Le Commissaire. Je remercie le rapporteur de la Commission pour son rapport détaillé, pour ses remarques pertinentes. Il y a juste l'éternel problème du personnel, respectivement du manque de personnel. Nous avons quand même essayé de pallier à ce problème notamment en ce qui concerne les tribunaux de la Broye et de la Gruyère. En Gruyère, la nouvelle présidente va commencer très prochainement et il faut attendre le résultat de ce travail et de la nouvelle présidente.

Peut-être encore une petite remarque en ce qui concerne le tribunal de la Broye. C'est effectivement un problème lorsque vous avez les deux secrétaires qui sont malades pour une durée indéterminée. Si c'est une durée à prévoir, un congé maternité, on fait tout de suite le nécessaire pour remplacer, mais si vous avez une incapacité de travail, est-ce que c'est pour trois jours, est-ce que c'est pour une semaine ou deux semaines? Là il y a effectivement un problème pour les remplacer d'un jour à l'autre parce qu'on ne peut pas prendre n'importe quel(le)s employé(e)s d'un bureau temporaire. Il faut quand même que ce soit des gens spécialisés, des gens qui sont aussi soumis au secret de fonction et là, il y avait effectivement un problème dans le district de la Broye.

Kaelin Murith Emmanuelle (PDC/CVP, GR). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance avec attention du rapport du Tribunal cantonal sur l'administration de la justice et remercie ses auteurs. Ce rapport complet et détaillé permet de prendre acte de l'activité importante déployée et du bon fonctionnement général de la justice. Le groupe démocrate-chrétien prend acte du rapport avec les remarques suivantes.

Le mode d'enregistrement des affaires a été unifié ce qui permet, pour la première fois, de disposer de données comparables. Malgré le volume soutenu, en augmentation de 10%, nous pouvons constater que la grande majorité des dossiers sont réglés dans un délai raisonnable. Toutefois, il est constaté que le traitement soutenu des dossiers courants procure un retard dans le suivi des dossiers plus complexes. Les tribunaux de première instance ont également enregistré une hausse de leur volume. Il faut relever que les mesures protectrices de l'union conjugale ont augmentées de 700% en dix ans et de 45% en 2007. Ce constat justifie la réflexion entamée sur la création d'un Tribunal de la famille.

Il faut encore relever que le rapport mentionne que le choix du site des Augustins, fait par le Conseil d'Etat pour accueillir le Tribunal cantonal unifié, ne recueille pas l'adhésion ni des autorités judiciaires supérieures, ni de l'Ordre des avocats. Comme il a déjà été relevé, les tribunaux ont dû faire face à de nombreuses absences de longue durée de collaborateurs; je ne parle pas de juges mais de collaborateurs. J'interpelle le Conseil

d'Etat peut-être pour trouver une solution pour mettre sur pied un «pool» de secrétaires, des secrétaires compétentes qui seraient mobiles ou disponibles pour faire ces remplacements, afin d'éviter ces absences de longue durée et pour assurer la continuité, le bon déroulement et éviter ainsi une surcharge difficilement résorbable.

Nous prenons également acte avec satisfaction de la mise en place d'un portail internet du pouvoir judiciaire avec formulaires à disposition du justiciable.

Avec ces quelques considérations et remerciements à toutes les personnes qui, jour après jour, œuvrent pour le bon fonctionnement de la justice, le groupe démocrate-chrétien prend acte de ce rapport.

Peiry-Kolly Claire (*UDC/SVP, SC*). Le rapport pour l'exercice 2007 du Tribunal cantonal a bien évidemment retenu toute l'attention du groupe de l'Union démocratique du centre. Sa présentation, qu'elle soit sous le chapitre «Considérations générales» ou sous le chapitre réservé à la partie «Statistiques», est appréciable. Nul besoin de relever certains chiffres; chacun et chacune de nous a pu en prendre connaissance de façon détaillée et ceci à tous les échelons ayant trait à l'activité judiciaire.

L'examen de ce rapport nous a permis de constater que, dans son ensemble, le volume des affaires traitées tend à conserver son équilibre.

Autre constatation intéressante est celle du nombre des causes liquidées en moins d'une année après leur enregistrement. L'activité des justices de paix dans sa nouvelle organisation a démarré le 1^{er} janvier 2008. Notre groupe a pris acte que sa mise en place s'est bien passée avec le soutien du Service de la justice et qu'auparavant le Tribunal cantonal a inspecté toutes les justices de paix et ce, en présence des juges. Le groupe de l'Union démocratique du centre profite de cette occasion pour, d'une part, remercier tous les juges de paix qui ont œuvré des années durant au bon fonctionnement des justices de paix et, d'autre part, il souhaite à tous les nouveaux juges beaucoup de satisfaction dans leur mission de juge de paix.

Notre groupe se plaît à relever la bonne réalisation du portail internet du pouvoir judiciaire. Une présentation explicite, un contenu fort intéressant avec une partie dite «pratique». Un tout à l'usage du justiciable qui peut y trouver renseignements et documents correspondant à des situations de base.

Eu égard à l'article 242 du code de procédure pénale, le montant des indemnités allouées pour l'année 2007 se chiffre à 570 135 fr. 90, inférieur à celui de 2006 qui s'élevait à 669 202 francs. Toutefois, il est fait mention que dans un cas le montant alloué s'est élevé à 338 285 fr. 55. Ce montant est considérable mais certainement justifié. Notre groupe s'est posé la question si cette cause, sans doute mal instruite, a également duré dans le temps et espère que cette affaire reste un cas isolé pour le juge responsable.

Ceci étant, le groupe de l'Union démocratique du centre se rallie à l'avis de la Commission de justice et propose de prendre acte de ce rapport. Le dernier en la forme, puisque dorénavant le Tribunal cantonal unifié remettra son rapport au Conseil de la magistrature. Il tient à remercier sincèrement toutes les instances ju-

diciaires pour tout le travail effectué durant l'année 2007.

Studer Albert (*ACG/MLB, SE*). Le groupe de l'Alliance centre gauche a pris acte de ce rapport et fera deux remarques.

La première concerne le tribunal d'arrondissement de la Gruyère. Le groupe de l'Alliance centre gauche espère vivement que les mesures prises par les présidents de ce tribunal pour parer aux importants retards pris portent rapidement leurs fruits. Il est en effet intolérable et inacceptable que des cas ne se règlent pas et que les justiciables doivent attendre des mois, voire des années avant que justice soit rendue. Je ne citerai pas d'exemple précis qui concerne notamment certains membres de notre Grand Conseil.

La deuxième remarque touche la Chambre pénale des mineurs. En page 18, le président de cette chambre remarque, à juste titre, que l'autorité de surveillance du Bureau de la médiation pénale des mineurs n'est pas encore désignée et il se pose la question suivante: «Ne serait-il pas judicieux de confier cette tâche au Conseil de la magistrature?» Question que nous posons évidemment à M. le Commissaire du gouvernement. Merci d'y répondre.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Le groupe socialiste a aussi examiné avec attention ce rapport. Si dans les grandes lignes, le groupe socialiste peut admettre ce rapport ainsi que les remarques émanant de la Commission de justice, il trouve particulièrement sévères, voire inadéquats, les propos émis à l'encontre du tribunal de l'arrondissement de la Gruyère. Lorsque le budget empêche un tribunal de fonctionner et qu'on l'accuse de retard alors que ce dernier est sous-doté en personnel, la remarque en devient presque ironique. Depuis 2001, le tribunal de la Gruyère sollicite, année après année, des supplications auprès de la Commission de justice, du Grand Conseil et du Conseil d'Etat pour que des postes supplémentaires lui soient donnés. Or, c'est seulement au 1^{er} janvier 2008 qu'un 50% présidentiel supplémentaire lui a été accordé, ce qui est encore insuffisant. Si l'on prend en considération les statistiques établies, qui cette fois-ci ont une réelle valeur, ce que nous ont confirmé les membres du Tribunal cantonal, et que l'on compare le personnel des tribunaux en présence, le tribunal de la Gruyère apparaît sous-doté lorsque l'on voit, par exemple, qu'il traite deux fois moins d'affaires que le tribunal de la Sarine et qu'il dispose de trois à quatre fois moins de présidents. Il dispose aussi, statistiquement, de deux fois plus d'affaires que le tribunal de la Broye sans toutefois pouvoir prétendre à une égalité dans les présidences. Mais l'idée n'est aucunement d'opposer un tribunal face à un autre ou d'établir une quelconque concurrence. Nous avons un devoir de faire en sorte que tous les tribunaux puissent fonctionner correctement comme la loi les y oblige et comme la loi nous y oblige. Nous devons mettre à disposition de ces tribunaux des moyens nécessaires pour qu'ils puissent rendre une justice correcte et dans des délais raisonnables.

Se pose maintenant la question pour les justices de paix puisque peut-être un problème de sous-dotation de personnel pourrait encore intervenir. Ne pouvant m'empêcher de faire un lien avec certaines questions d'actualité, je dirais que si l'on respecte les mêmes dépassements de budget pour une route en Gruyère et pour un tribunal, on pourrait allouer, avec un dépassement de 78,5 millions, 520 présidents à plein temps! Hormis cette boutade, le parti socialiste estime ainsi que lors de l'examen du budget, nous devons être peut-être un peu plus généreux de manière qu'il n'y ait plus de problème de ce type à l'avenir. Sur ce, le groupe socialiste vous propose de prendre acte également de ce rapport.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a également pris connaissance avec intérêt du rapport du Tribunal cantonal et remercie les différents acteurs qui oeuvrent au bon fonctionnement de la justice fribourgeoise.

On constate ainsi avec satisfaction que 91% des causes ont été jugées dans l'année et ce, malgré une augmentation de 10% du nombre d'affaires enregistrées en 2007. Pour les tribunaux d'arrondissement, au niveau pénal, on constate une diminution des causes suite à l'accroissement des compétences des juges d'instruction au 1^{er} janvier 2007. En effet, ceux-ci peuvent désormais infliger des peines allant jusqu'à six mois. En ce qui concerne plus précisément le tribunal d'arrondissement de la Gruyère, le Tribunal cantonal a relevé d'importants retards dans la rédaction de jugements. Nous prenons acte que pour remédier à cette situation le Tribunal cantonal a pris des mesures. On espère en outre que l'engagement d'une nouvelle présidente à 50% dès le 1^{er} janvier 2008 permettra de résoudre ces retards. A noter que ce poste supplémentaire, pardon ce demi-poste, avait été demandé depuis plusieurs années déjà.

Quant à la Chambre pénale des mineurs, on constate que l'application du nouveau droit pénal des mineurs crée plus de difficultés qu'il n'en résout. Il semble que l'obligation d'une expertise en cas de doute sur la santé physique ou psychique est exagérée et difficilement réalisable. L'accompagnement prévu des mineurs par un éducateur semble aussi surcharger inutilement le Service de l'enfance et de la jeunesse. Enfin, on constate ainsi une nouvelle fois les difficultés pour le juge des mineurs de faire exécuter les peines infligées dans des délais raisonnables. A ce titre, l'absence d'un centre d'exécution de peines pour les mineurs délinquants romands constitue une énorme lacune. Nous fondons de grands espoirs sur les travaux de la commission interparlementaire de la détention préventive qui devrait accélérer la construction d'établissements carcéraux pour jeunes délinquants.

C'est avec ces quelques remarques que nous proposons de prendre acte du rapport du Tribunal cantonal.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Zuerst möchte ich dem Staatsrat für den ausführlichen Bericht danken. Ich habe nun eine Frage an den Staatsrat: Wie weit ist die personelle Frage im Betreibungsamt des Seebezirks geregelt? Nach meinem Wissen ist hier, vor

allem was die Arbeitsstellen betrifft, noch nicht alles geregelt.

Le Rapporteur. Je remercie tous les intervenants et je reviens sur plusieurs remarques. Concernant la remarque de M^{me} la Députée Claire Peiry-Kolly sur les indemnités versées dans des cas de procédures pénales, la Commission de justice ignore quel est ce cas. Il y a aussi la séparation des pouvoirs et nous ne pouvons pas nous occuper d'un cas particulier. Nous avons seulement la haute surveillance sur la justice mais peut-être M. le Commissaire du gouvernement pourra nous renseigner encore mieux.

Quant à la question de M. le Député Albert Studer concernant le Bureau de médiation: il semble que le Conseil d'Etat ait trouvé une solution quant à sa surveillance. Je pense aussi que M. le Commissaire va se prononcer.

En ce qui concerne l'exposé de M. le Député Pierre Mauron quant à la sous-dotation en Gruyère, je partage ses préoccupations et il faut suivre ce problème aussi à l'avenir.

Quant aux remarques du président de la Chambre pénale des mineurs relevées par M^{me} la Députée Nadine Gobet, elles sont très intéressantes; dans son rapport, le Tribunal cantonal ne s'est pas prononcé. Il s'agit des remarques personnelles du président du tribunal des mineurs. Il s'agit aussi de droit fédéral impératif qui doit être appliqué mais je pense que les conseillers nationaux et aux Etats devront une nouvelle fois étudier ce problème. Concernant la question de M. le Député Bruno Fasel-Roggo au sujet de l'Office des poursuites du Lac, je passerai aussi la question à M. le Commissaire.

Le Commissaire. Je tâcherai de répondre aux remarques et questions soulevées.

M^{me} la Députée Emmanuelle Kaelin Murith déplore l'augmentation de 700% pour les mesures protectrices de l'union conjugale. C'est effectivement le cas et dans d'autres cantons aussi; c'est une conséquence du nouveau droit de divorce.

Vous relevez aussi que les juges cantonaux et l'Ordre des avocats sont frustrés du site des Augustins, site choisi par le Conseil d'Etat. Je constate qu'effectivement il y a certains juges au Tribunal cantonal qui font un «lobby» extrêmement actif pour influencer les partis politiques et l'Ordre des avocats. Je dirais simplement qu'il faut laisser maintenant le temps au Conseil d'Etat et à l'architecte cantonal. Nous allons faire le concours et on verra vers la fin de l'année ce que cela va donner. Il ne faudrait pas «boycotter» d'avance ce site des Augustins qui déplaît à certains juges parce que ce n'est pas l'emplacement idéal. Ils souhaiteraient un lieu beaucoup plus symbolique que la Vieille-Ville ou Basse-Ville.

Votre suggestion en ce qui concerne le «pool» des secrétaires, je crois que c'est une bonne idée que je vais effectivement essayer d'approfondir.

M^{me} la Députée Claire Peiry-Kolly déplore aussi les indemnités données ou accordées par le Tribunal cantonal à des gens qui ont subi une détention injustifiée. Je partage votre souci; le Conseil d'Etat se fait beau-

coup de souci quand, tout à coup, vous avez une facture de 500 000 francs qui n'était pas budgétisée. Toutefois, il y a là la séparation des pouvoirs et il est clair que l'on ne va pas s'immiscer.

M. le Député Albert Studer pose la question de savoir sous quelle surveillance est le Bureau de médiation en matière de juridiction pénale des mineurs. Le Conseil de la magistrature s'est également penché sur cette question et on est d'avis qu'il ne s'agit pas d'un instrument de justice. Justement pas, c'est «hors justice», c'est une médiation qui est «freiwillig», qui est volontaire et donc ce n'est pas soumis au contrôle du Conseil de la magistrature. Mais administrativement, c'est notre Direction de la sécurité qui surveille le Bureau de médiation.

Il y a plusieurs députés, notamment M. Pierre Mauron, M^{me} Nadine Gobet et d'autres qui ont déploré le manque du personnel au sein du tribunal de la Gruyère; cela revient effectivement chaque année. Je dirais simplement que le fait qu'il revendique depuis sept ans plus de personnel ne veut pas en soit encore dire que c'est justifié. Nous leur avons donné un poste, un demi-poste, l'année passée. J'avais trois postes à disposition: il y avait un poste pour l'informatisation, un poste pour le tribunal de la Sarine pour une secrétaire qui est en place depuis trois ans sur un crédit qu'il fallait une fois aussi régler définitivement; alors il reste peu de places. Si le Grand Conseil me donne dix ou vingt places, je pourrais volontiers les répartir et en donner à d'autres tribunaux aussi. J'ai beaucoup de revendications. Le Conseil d'Etat va se pencher la semaine prochaine une première fois sur les revendications du personnel. Mais voilà, il faut quand même limiter aussi l'augmentation du personnel. C'est vrai qu'il y a une augmentation des cas en Gruyère. Je ne sais pas à quoi cela tient mais si je prends le district de la Singine, qui a à peu près la même population, il y a un président et demi et, en Gruyère, ils ont maintenant deux présidents et demi et on revendique encore plus. Donc, il faut peut-être aussi voir certaines autres choses; est-ce que cela tient uniquement au nombre de présidents ou il y a d'autres problèmes qu'il faut régler. Le Conseil de la magistrature se penche aussi sur ces questions-là. Donc il n'y a pas seulement toujours les questions de personnel.

Herr Grossrat Bruno Fasel stellt eine Frage betreffend des Betreibungsamtes Murten: Es gab effektiv in diesem Amt seit ein paar Jahren verschiedene Probleme. Aus disziplinarischen Gründen musste ich mich vom Substituten trennen. Die jetzige Vorsteherin im Betreibungsamt ist damit einverstanden, Substitutin zu werden. Wir haben die Stelle des «préposé», des Vorstehers ausgeschrieben. Leider gab es keine qualitativ genügende Bewerbungen, so dass wir diesen Posten erneut ausschreiben mussten. Was die Disziplinarverfahren gegen verschiedene Angestellte betrifft, muss ich aus Gründen des Personalschutzes selbstverständlich schweigen.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport sur l'activité de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données pour l'an 2007

Rapporteur: **Jean-Denis Geinoz** (PLR/FDP, GR).

Commissaire: **Erwin Jutzet**, Directeur de la sécurité et de la justice.

Le Rapporteur. La Commission parlementaire s'est réunie une seule fois en présence de M^{me} la Préposée et du nouveau président de la Commission. Les principales caractéristiques relevées dans ce rapport sont les suivantes.

La préposée ainsi que sa secrétaire travaillent à mi-temps. Un stagiaire à temps partiel est venu compléter l'équipe. Ce rapport est équilibré, positif, renforcé de bons exemples afin de vulgariser une matière qui ne va pas de soi. La préposée est motivée et montre un bel engouement au travail au vu des 175 dossiers ouverts en 2007.

En conclusion, je relèverai deux points. En premier point, il s'agit d'une inspection qui a été faite par une délégation de l'Union européenne et qui a été passée avec succès.

Pour le deuxième point, il s'agit de la publication des décrets de naturalisations sur internet suite à une diffusion par l'Etat de Fribourg. En effet, certains naturalisés pourraient avoir des problèmes avec leur pays d'origine. Avec le moteur de recherche Google ces décrets apparaissent. Depuis le vote populaire du 1^{er} juin 2008, les décrets sont publiés dans la Feuille officielle mais ne font plus l'objet d'une publication électronique.

Avec ces considérations, la Commission, dans son unanimité, vous propose de prendre acte de ce rapport.

Le Commissaire. Je remercie la Commission ainsi que le rapporteur pour leur grand travail et je n'ai rien à ajouter en l'état.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du rapport de cette Autorité. Notre groupe souligne l'efficacité de cette Autorité qui est composée d'une préposée et d'une secrétaire à mi-temps ainsi que d'un stagiaire à temps partiel et d'une Commission formée de cinq membres. Cette Autorité a ouvert 175 dossiers, comme l'a relevé le président de la commission, et en a réglé 137 durant l'année. Cette Autorité a pour but de protéger la sphère privée face à la récolte et à l'utilisation des données concernant les citoyens. Cette Autorité doit donc jouir de l'autonomie administrative et financière vis-à-vis de l'Etat pour pouvoir jouer son rôle en toute indépendance. Cette autonomie est maintenant assurée par les modifications légales votées lors de notre dernière session. Toutefois, la protection de la sphère privée ne doit pas entraver inutilement l'efficacité étatique. Elle ne doit pas protéger les abus. Ainsi, cette Autorité a admis que les services de l'aide sociale peuvent, dans des cas précis, se renseigner auprès de l'Office de la circulation et de la navigation, contrairement à ce que nous avons pu lire dans la presse.